



N° 1 - Octobre 2017

Enquête pratiques culturales légumes 2013

Enquête sur les pratiques phytosanitaires sur les légumes en 2013

L'enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs en cultures légumières en 2013 est la première enquête réalisée en métropole et dans les DOM. Elle constitue un outil majeur de description des pratiques des exploitants. Les légumes enquêtés en Guadeloupe sont la carotte, le chou, le melon, la salade et la tomate. L'enquête s'est déroulée de fin novembre à fin mai 2014, auprès de 513 exploitations agricoles.

L'enquête 2013 est une enquête dite « complète » avec recueil des informations sur l'ensemble de l'itinéraire technique (précédents culturaux, interculture, fertilisation,...) et sur les pratiques phytosanitaires.

Cette enquête permettra de mieux comprendre la diversité des pratiques, et d'évaluer l'incidence des actions mises en œuvre pour accompagner l'évolution de ces pratiques (plan Ecophyto 2018, mesures agro-environnementales de la PAC...). Le plan d'action Ecophyto visant à réduire l'usage des phytosanitaires prévoit la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures (cane à sucre), l'arboriculture (banane) et les cultures légumières pour les DOM et la mise en place d'enquêtes intermédiaires. Les résultats de l'enquête seront notamment utilisés pour produire des indicateurs afin de suivre l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires (indicateur de fréquence de traitement : IFT).

Résultats de l'enquête 2013

Le nombre moyen de traitements phytosanitaires sur la salade en Guadeloupe est plus de 2,5 fois inférieur à celui de la tomate et la moitié de la valeur moyenne nationale.

Nombre moyen de traitements phytosanitaires par région en 2013

	Salade	Tomate
Guadeloupe Valeur estimée	1,8	4,7
Demi-intervalle de confiance	0,22	0,82
Martinique Valeur estimée	0,4	4,8
Demi-intervalle de confiance	0,04	0,41
Ensemble (y.c. métropole) Valeur estimée	3,5	12,1
Demi-intervalle de confiance	0,03	0,19

L'intervalle de confiance mesure la plage de valeurs au sein de laquelle la « vraie » valeur a 95 % de chance de se situer.

En 2013, le nombre moyen de traitements sur la tomate a 95 % de chance de se situer entre 11,91 (12,1-0,19) et 12,29 (12,1+0,19).

nd : non diffusé (le nombre d'observations et la précision ne sont pas suffisants)

Source : SSP - Agreste – Enquête Pratiques culturales sur les légumes 2013

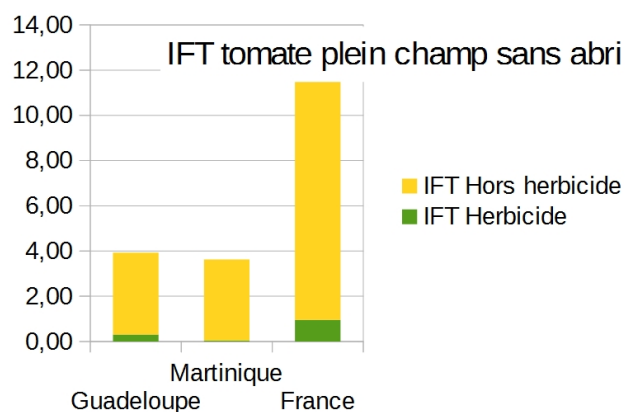
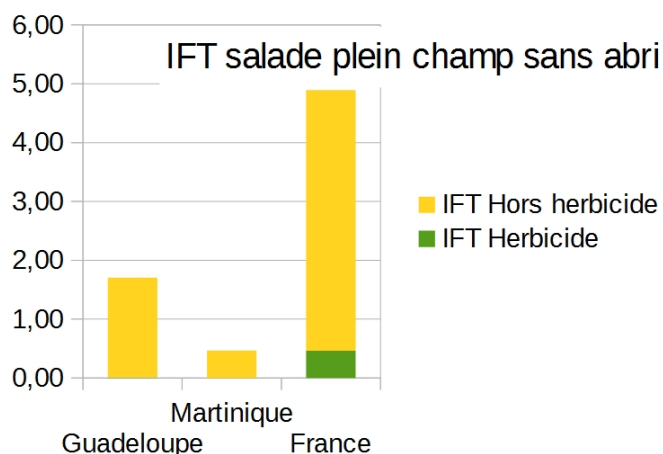
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturales>

IFT moyen par culture et région en 2013

Culture	Région	Système de production	IFT Herbicide	IFT Hors herbicide	IFT Total
Salade	Guadeloupe	Plein champ sous abri	nd	nd	nd
		Plein champ sans abri	0,01	1,70	1,70
		Ensemble	0,01	1,65	1,65
	Martinique	Plein champ sous abri	nd	nd	nd
		Plein champ sans abri	0,00	0,47	0,47
		Ensemble	0,00	0,49	0,49
	France	Plein champ sous abri	0,26	2,77	3,03
		Plein champ sans abri	0,46	4,43	4,89
		Ensemble	0,33	3,35	3,13
Tomate	Guadeloupe	Plein champ sans abri	0,31	3,62	3,93
	Martinique	Plein champ sans abri	0,04	3,58	3,63
	France	Plein champ sans abri	0,95	11,89	12,84

nd : non diffusé (le nombre d'observations et la précision ne sont pas suffisants).

Source : SSP- Agreste – Enquête Pratiques culturales sur les légumes 2013



La valeur des indicateurs de fréquence de traitements en Guadeloupe sont près de 3 fois inférieurs à la valeur moyenne nationale pour la salade et la tomate.

Définitions

Traitement phytosanitaire : Est désigné ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqué lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

IFT : indicateur de fréquence de traitement. Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé.

Méthodes

L'IFT peut être décliné selon 4 grandes catégories d'usage :

- les herbicides (ou désherbants) permettent de détruire les mauvaises herbes.
- les insecticides (y compris acaricides et nématicides) permettent de lutter contre les insectes tels que les pucerons.
- les fongicides (y compris bactéricides) traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques.
- les autres produits comprennent notamment les régulateurs de croissance, les molluscicides et les rodenticides. Les régulateurs de croissance modifient la morphologie de la plante et évitent aux cultures de se casser ou ployer en limitant la pousse de la tige. Les molluscicides protègent des attaques de limaces. Les rodenticides sont destinés à tuer les rongeurs considérés comme nuisibles.

Le nombre de traitements moyen et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

Le nombre de traitements et les IFT sont des indicateurs complémentaires pour mesurer l'utilisation des produits phytosanitaires. L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits. L'IFT mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface. Le niveau relatif de ce dosage peut être plus particulièrement mesuré par le rapport entre la dose appliquée et la dose de référence utilisée pour le calcul des IFT.

Les précisions sur les IFT et leur mode de calcul (détermination doses de référence...) sont détaillées sur le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift#acc6>.

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Service de l'information statistique et économique

Route de Saint Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex
Tél : 0590-99-09-09
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : V. FAUCHER
Rédacteur : Thierry ROUSSEAU
PAO : Didier FASSION
Impression : DAAF

Dépôt légal : 4ème trimestre 2017
ISSN : en cours
© Agreste 2017

